

## Prix et conditions de CFF Cargo SA

Valables dès le **1<sup>er</sup> janvier 2024**

---

### Contenu

---

1	Généralités	2
2	Prix et conditions relatifs aux prestations de transport	3
3	Prix et conditions relatifs aux prestations supplémentaires en Suisse	10
4	Frais	15

---

## 1 Généralités

Le présent document contient les prix et conditions de CFF Cargo relatifs aux prestations de transport et aux prestations supplémentaires ainsi que les différents frais applicables. Les prestations supplémentaires comprennent les prestations que les clientes et clients peuvent demander d'eux-mêmes auprès de CFF Cargo. Les frais englobent les coûts encourus dans le cadre d'une prestation de services et facturés ultérieurement au client. Les prestations supplémentaires fournies par des tiers sont facturées au client.

Les prix et conditions figurant dans le présent catalogue des prix sont valables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Tous les prix indiqués s'entendent hors TVA.

Sauf indication contraire (EUR), tous les prix s'entendent en francs suisses.

La version allemande la plus récente du document fait foi. La traduction en français et en italien n'a qu'un caractère informatif.

### 1.1 Coûts exogènes

#### 1.1.1 Valable pour tous les accords client indépendamment de leur durée de validité:

Tous les prix de transport s'entendent hors coûts exogènes éventuels facturés à CFF Cargo par des tiers. Il s'agit notamment des éléments de coûts suivants: taxes, impôts, prix des sillons applicables aux prestations de base et prestations complémentaires (base catalogue des prestations infrastructure CFF) et des installations de transbordement, ainsi que les augmentations de coûts extraordinaires résultant d'événements imprévisibles tels que les catastrophes naturelles, les épidémies, les pandémies, les guerres, les émeutes, le terrorisme et autres événements similaires. En cas d'augmentation des frais exogènes facturés à CFF Cargo pendant la durée du contrat, CFF Cargo se réserve le droit de répercuter ces hausses sur le client à tout moment en appliquant des suppléments. Les suppléments et leur durée de validité sont annoncés avec un préavis d'au moins un mois. Si le client ne les accepte pas, CFF Cargo se réserve le droit d'adapter les prestations concernées ou d'y mettre fin, moyennant un préavis de trois mois. Les prestations qui ne sont pas concernées continueront d'être fournies conformément à l'accord client correspondant.

Si l'accord client est prolongé d'un an supplémentaire conformément au chiffre 2.1 de la convention sur les prestations, les prix et conditions convenus continuent de s'appliquer et sont complétés par les règles relatives à la compensation du renchérissement indexé, mentionnées ci-après sous le chiffre 1.1.2.

#### 1.1.2 Valable également pour un accord client valable au-delà d'un an:

Les prix convenus dans l'accord client sont calculés sur la base de l'indice national des prix à la consommation de [mois et année de la conclusion du contrat] atteignant XXX points (base décembre 2020 = 100 points). Les prix convenus dans l'accord client seront adaptés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction de l'évolution de l'indice national des prix à la consommation. L'indice du mois de décembre de l'année précédente est déterminant pour l'adaptation au renchérissement.

### 1.2 Achat de prestations de sous-traitants

Si une partie de la prestation est fournie par des sous-traitants, les adaptations de prix de ces derniers sont intégralement répercutées au moment de l'entrée en vigueur des nouvelles conditions au moyen d'adaptations de prix correspondantes.

## 2 Prix et conditions relatifs aux prestations de transport

Les prix et conditions relatifs aux prestations de transport figurant sous le chiffre 2 ne s'appliquent pas:

- aux trains complets,
- au trafic combiné,
- aux transports exceptionnels, c'est-à-dire aux envois dont le transport nécessite des mesures particulières,
- aux envois de marchandises dangereuses selon la liste des marchandises du Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID),
- aux transports internationaux effectués par CFF Cargo et ses filiales,
- aux transports internationaux effectués selon le modèle du transporteur subséquent lorsque ces transports sont régis par des tarifs d'union correspondants.

Sur demande, notre service de vente vous communique volontiers les prix relatifs à ces prestations.

### 2.1 Prix et conditions pour le transport de wagons chargés (voir liste de prix 3 et 4)

#### Commentaires

Les prestations ci-après sont comprises dans le prix du transport.

En cas de mise à disposition du wagon par CFF Cargo:

- mise à disposition d'un wagon vide
- prise en charge d'un wagon chargé
- transport ferroviaire
- location du wagon pour la durée du transport
- information du client (eBooking)
- mise à disposition d'un wagon chargé (une fois, sans formation)
- prise en charge d'un wagon vide

En cas de mise à disposition du wagon par d'autres détenteurs:

- prise en charge d'un wagon
- transport ferroviaire
- information du client (eBooking)
- mise à disposition d'un wagon

#### Bases tarifaires

Le calcul du prix se fonde sur les éléments suivants:

- le poids réel de l'envoi, voire le poids de facturation minimal en vigueur pour les wagons\*
- le régime d'acheminement
- la distance de taxation entre la gare de départ et celle de destination
- le nombre d'essieux du wagon

\* En cas de mise à disposition des wagons par CFF Cargo, ce sont les valeurs du wagon commandé qui s'appliquent.

Prix et conditions de CFF Cargo SA

---

### **Poids de facturation minimal**

CFF Cargo applique les poids de facturation minimaux suivants:

- Wagons à 2 essieux 10 tonnes
- Wagons à plus de 2 essieux 15 tonnes

### **Poids limite**

Si le prix correspondant au poids de facturation minimal est plus avantageux dans la tranche de poids supérieure, ce prix sera utilisé comme base de facturation.

### **Prix arrondis**

Le prix à la tonne correspondant est multiplié par le poids soumis à tarification arrondi à 100 kg.

### **Prix minimal par wagon**

En plus du prix en fonction du poids, les listes de prix 3 et 4 contiennent un prix minimum pour les wagons à 2 essieux et plus.

### **Facteurs**

Pour le transport de wagons chargés, CFF Cargo multiplie les prix des listes générales de prix par les facteurs suivants:

- 0,85 pour les transports de wagons chargés mis à disposition par le client.

### **Envois dont le transport nécessite plusieurs wagons en raison de leurs dimensions et caractéristiques**

Pour le calcul du prix, le poids total de l'envoi est réparti, dans des proportions égales, entre les wagons utilisés. Pour le calcul du poids de service, c'est le poids effectif par wagon qui s'applique.

### **Frais, mentions relatives au paiement**

CFF Cargo accepte en principe les règles et codes internationaux courants relatifs à la répartition des frais entre l'expéditeur et le destinataire, tels qu'ils sont définis dans les CGT-CIM et le Guide lettre de voiture (GLV-CIM).

En l'absence de la mention relative au paiement dans la case 20 de la lettre de voiture CIM ou de la lettre wagon CUV, CFF Cargo facture tous les frais à l'expéditeur, conformément à l'option «DDP/franco de tous frais». En l'absence de la mention relative au tarif ou à l'accord client dans la case 14 de la lettre de voiture CIM ou de la lettre wagon CUV, CFF Cargo facture le tarif brut selon les listes de prix 3 et 4 ci-après.

### **Compensation des coûts du sillon pour les marchandises dangereuses (CCS RID)**

Lors du transport de marchandises dangereuses, le gestionnaire de l'infrastructure facture un supplément pour marchandises dangereuses, qui a été intégré au système du prix du sillon au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le supplément pour les marchandises dangereuses est indiqué séparément sur la facture au titre de compensation des coûts du sillon pour les marchandises dangereuses (CCS RID). Il s'ajoute au prix du transport. La CCS RID peut s'appliquer à chaque wagon de marchandises dangereuses signalé comme tel selon les directives ad hoc et circulant **chargé ou vide**. Son calcul est fondé sur les listes de prix ci-après.

Prix et conditions de CFF Cargo SA

**Liste des prix 1: aller simple (facturé pour le transport à charge et à vide)**

	<b>Distance en Suisse</b>	<b>Wagon à 2 essieux</b>	<b>Wagon à plus de 2 essieux</b>	<b>Wagon à 2 essieux</b>	<b>Wagon à plus de 2 essieux</b>
TWC	< 50 km	CHF 2.00	CHF 4.00	EUR 2.06	EUR 4.12
TWC	de 50 à 200 km	CHF 7.00	CHF 14.00	EUR 7.21	EUR 14.41
TWC	> 200 km	CHF 14.00	CHF 28.00	EUR 14.41	EUR 28.82
TC	par km	CHF 0.04	CHF 0.08	EUR 0.041	EUR 0.082

**Liste de prix 2: aller-retour (facturé pour le transport à charge/transport à vide = 0)**

	<b>Distance en Suisse</b>	<b>Wagon à 2 essieux</b>	<b>Wagon à plus de 2 essieux</b>	<b>Wagon à 2 essieux</b>	<b>Wagon à plus de 2 essieux</b>
TWC	< 50 km	CHF 4.00	CHF 8.00	EUR 4.12	EUR 8.23
TWC	de 50 à 200 km	CHF 14.00	CHF 28.00	EUR 14.41	EUR 28.82
TWC	> 200 km	CHF 28.00	CHF 56.00	EUR 28.82	EUR 57.64
TC	par km	CHF 0.08	CHF 0.16	EUR 0.082	EUR 0.165

## Prix et conditions de CFF Cargo SA

**Liste de prix 3: prix pour le transport de wagons chargés de 1 à 400 km**

Prix unitaires par tonne en CHF					
	10 t	15 t	20 t	25 t	Wagons à 2 essieux
à partir de km	15 t	22,5 t	30 t	37,5 t	Wagons > à 2 essieux
1	30.0	25.0	23.8	22.4	1
21	34.0	28.4	26.9	25.5	21
31	38.0	31.6	30.1	28.5	31
41	41.8	34.8	33.1	31.3	41
51	45.8	38.1	36.2	34.3	51
61	49.7	41.4	39.3	37.2	61
71	53.8	44.8	42.6	40.3	71
81	57.6	48.0	45.5	43.1	81
91	61.5	51.2	48.7	46.1	91
101	65.5	54.5	51.8	49.0	101
111	69.2	57.7	54.9	51.9	111
121	73.4	61.1	58.0	55.0	121
131	77.3	64.4	61.2	57.9	131
141	81.2	67.7	64.3	60.9	141
151	85.0	70.8	67.3	63.7	151
161	88.9	74.1	70.4	66.7	161
171	93.1	77.5	73.7	69.7	171
181	97.0	80.8	76.7	72.7	181
191	100.9	84.1	79.9	75.7	191
201	104.7	87.3	82.9	78.5	201
211	108.6	90.5	86.1	81.5	211
221	112.8	93.9	89.2	84.5	221
231	116.7	97.2	92.4	87.5	231
241	120.4	100.4	95.4	90.3	241
251	124.4	103.7	98.5	93.3	251
261	128.3	107.0	101.6	96.2	261
271	132.5	110.4	104.9	99.3	271
281	136.2	113.5	107.8	102.1	281
291	140.1	116.8	111.0	105.1	291
301	144.1	120.1	114.1	108.1	301
311	147.9	123.3	117.1	110.9	311
321	152.2	126.8	120.4	114.1	321
331	155.9	130.0	123.5	116.9	331
341	159.8	133.2	126.6	119.9	341
351	163.7	136.4	129.6	122.7	351
361	167.6	139.7	132.7	125.7	361
371	171.7	143.1	136.0	128.8	371
381	175.6	146.4	139.0	131.7	381
391	179.6	149.7	142.2	134.7	391
<b>Prix Minimum</b>	Wagons à 2 essieux				<b>527</b>
<b>Prix Minimum</b>	Wagons > à 2 essieux				<b>659</b>

Wagons 2 essieux	10 to / 15 to	15 to / 20 to	20 to / 25 to
Poids limite	12'501 Kg	19'001	23'601 Kg

Wagons > à 2 essieux	15 to / 22.5 to	22.5 to / 30 to	30 to / 37.5 to
Poids limite	18'701 Kg	28'501 Kg	35'401 Kg

Prix et conditions de CFF Cargo SA

**Liste de prix 4: prix pour le transport de wagons chargés de 401 à 600 km**

à partir de km	Prix unitaires par tonne en CHF				Wagons à 2 essieux Wagons > à 2 essieux
	10 t	15 t	20 t	25 t	
	15 t	22,5 t	30 t	37,5 t	
401	183.4	152.8	145.2	137.5	401
411	187.3	156.1	148.3	140.5	411
421	191.4	159.5	151.5	143.5	421
431	195.3	162.8	154.7	146.5	431
441	199.1	166.0	157.7	149.3	441
451	203.1	169.3	160.8	152.3	451
461	207.0	172.5	163.9	155.2	461
471	211.1	175.9	167.2	158.3	471
481	214.9	179.1	170.1	161.2	481
491	218.9	182.4	173.3	164.1	491
501	222.8	185.7	176.4	167.1	501
511	226.6	188.9	179.4	170.0	511
521	230.8	192.4	182.7	173.1	521
531	234.6	195.5	185.8	175.9	531
541	238.6	198.8	188.9	178.9	541
551	242.4	202.0	191.9	181.8	551
561	246.3	205.3	195.0	184.8	561
571	250.4	208.7	198.3	187.8	571
581	254.3	212.0	201.3	190.7	581
591	258.3	215.2	204.5	193.7	591
<b>Prix Minimum</b>	Wagons à 2 essieux				<b>527</b>
<b>Prix Minimum</b>	Wagons > à 2 essieux				<b>659</b>

Wagons 2 essieux	10 to / 15 to	15 to / 20 to	20 to / 25 to
Poids limite	12'501 Kg	19'001	23'601 Kg

Wagons > à 2 essieux	15 to / 22.5 to	22.5 to / 30 to	30 to / 37.5 to
Poids limite	18'701 Kg	28'501 Kg	35'401 Kg

## 2.2. Prix et conditions pour le transport de wagons vides d'autres détenteurs

### Commentaires

Les prix pour le transport de wagons vides diffèrent selon que CFF Cargo transporte ces wagons comme moyen de transport ou comme marchandise.

Généralement, CFF Cargo transporte les wagons vides d'autres détenteurs comme moyen de transport (c'est-à-dire en vue du prochain chargement). Dans ce cas, ce sont les prix de transport par wagon de la liste de prix 5 qui s'appliquent. CFF Cargo accepte comme wagons vides ceux dont les résidus de chargement sont inférieurs à 15% de leur tare.

En trafic intérieur suisse, les codes NHM suivants doivent être inscrits dans la lettre wagon CUV, selon la nature du transport concerné:

- 9921.00 wagons ferroviaires comme moyen de transport à 2 essieux, vides
- 9921.10 allant en révision ou en revenant
- 9921.20 allant en réparation ou en revenant (sans plus-value douanière)
- 9921.30 allant au nettoyage ou en revenant
- 9921.40 acheminés avant ou après une location (affrètement)
  
- 9922.00 wagons ferroviaires comme moyen de transport à plus de 2 essieux, vides
- 9922.10 allant en révision ou en revenant
- 9922.20 allant en réparation ou en revenant (sans plus-value douanière)
- 9922.30 allant au nettoyage ou en revenant
- 9922.40 acheminés avant ou après une location (affrètement)

Remarque concernant le trafic UE – Suisse:

En trafic UE – Suisse (frontière douanière), d'autres codes NHM sont applicables aux transports à vide en relation avec une révision, une réparation, un nettoyage ou une location. En trafic UE – Suisse, ces transports sont acheminés comme marchandise avec le code NHM 8606.00 (véhicules ferroviaires roulant sur leurs propres roues) et avec une lettre de voiture CIM (voir ci-dessous).

En trafic UE – Suisse, un wagon transporté à vide est toujours considéré comme marchandise, lorsqu'il est lui-même acheminé comme bien. Exemples:

- nouveau wagon ou wagon transformé sortant de l'usine
- wagon destiné à la vente
- wagon destiné à la mise à la ferraille
- acheminements UE – Suisse en rapport avec une révision, une réparation, un nettoyage ou une location (voir ci-dessus)

Ces wagons doivent également être déclarés avec le code NHM 8606.00 et acheminés avec une lettre de voiture CIM. CFF Cargo décompte ces transports à vide sur la base de la tare du wagon, selon la liste de prix 3 et 4.



Prix et conditions de CFF Cargo SA

**Liste de prix 5: prix pour le transport de wagons vides d'autres détenteurs (CHF)**

à partir de km	Wagons à 2 essieux	Wagons à plus de 2 essieux	à partir de km
	NHM 9921.00 à 9921.40	NHM 9922.00 à 9922.40	
1	297	344	1
21	297	344	21
31	297	344	31
41	297	344	41
51	297	344	51
61	297	344	61
71	297	344	71
81	297	344	81
91	297	344	91
101	297	344	101
111	297	344	111
121	297	344	121
131	297	344	131
141	297	344	141
151	304	357	151
161	317	373	161
171	330	388	171
181	343	404	181
191	357	420	191
201	370	436	201
211	383	452	211
221	396	467	221
231	410	483	231
241	423	498	241
251	436	514	251
261	450	530	261
271	463	545	271
281	476	561	281
291	489	577	291
301	503	593	301
311	516	608	311
321	529	624	321
331	542	639	331
341	556	655	341
351	569	671	351
361	582	687	361
371	595	702	371
381	609	718	381
391	622	734	391
401	635	749	401
411	649	765	411
421	662	780	421
431	675	796	431
441	688	812	441
451	702	828	451
461	715	843	461
471	728	859	471
481	741	875	481
491	755	890	491
501	768	906	501
511	781	922	511
521	794	937	521
531	808	953	531
541	821	969	541
551	834	984	551
561	848	1000	561
571	861	1016	571
581	874	1031	581
591	887	1047	591

Prix et conditions de CFF Cargo SA

### 3 Prix et conditions relatifs aux prestations supplémentaires en Suisse

#### 3.1. Utilisation des wagons

Les prix et conditions sont applicables pour l'utilisation de wagons mis à disposition par CFF Cargo.

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF
<b>3.1.1. Nettoyage humide de tout le wagon selon les directives pour la sécurité des denrées fourragères et alimentaires</b>			
1062	Wagons à 2 essieux	par wagon	1'298.–
1063	Wagons à 4 essieux	par wagon	1'914.–

#### 3.2. Traitement des envois

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF
<b>3.2.1 Transports locaux</b>			
1095	Manœuvre locale de wagons, commandés auparavant, au sein d'une gare. Avec ce CP, les transports locaux par l'équipe RCP sont facturés par ordre de prestation supplémentaire sur la base des envois.	par ordre	Tarif horaire
<b>3.2.2 Prestations de manœuvre</b>			

Le travail est facturé par tranches de 15 minutes, chaque ¼ d'heure entamé étant facturé en totalité. La durée minimale facturée est d'¼ d'heure.

1020	Contrôleur technique Cargo (CTC)	par heure	140.–
1021	Agent de manœuvre	par heure	140.–
1022	Mécanicien de locomotive de manœuvre	par heure	140.–
1023	Locomotive de manœuvre	par heure	143.–
1129	Personnel de bureau, déclarant en douane	par heure	152.–
1168	Prestation de manœuvre à la gare de départ, intermédiaire ou de destination (équipe de manœuvre: 15 min)	15 min	105.75
1169	Prestation de manœuvre à la gare de départ, intermédiaire ou de destination (équipe de manœuvre:	30 min	211.50

## Prix et conditions de CFF Cargo SA

	30 min)		
1170	Prestation de manœuvre à la gare de départ, intermédiaire ou de destination (équipe de manœuvre: 45 min)	45 min	317.25
1138	Prestation de manœuvre à la gare de départ, intermédiaire ou de destination (équipe de manœuvre: 60 min)	60 min	423.–
1183	Arrêt exceptionnel d'un train complet dans des gares. Les arrêts exceptionnels ne sont autorisés que lorsqu'ils sont possibles en termes d'exploitation.	par arrêt	176.–

**3.2.3 Pesage et tarage**

1011	Premier pesage	par wagon	55.–
1111	Tarage	par wagon	55.–
1012	À partir du 2 <sup>e</sup> pesage avec prestation de manœuvre	par wagon	105.–

**3.3. Traitement des marchandises/conteneurs**

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF
<b>3.3.1. Engins de levage: portique roulant électrique</b>			
1014	Maniement par le personnel CFF	par tonne	7.–
1015	Maniement par les clients	par tonne	4.50
<b>3.3.2 Chariots élévateurs (à fourches) utilisés pour les clients (conducteur inclus)</b> Facturation minimale: ¼ d'heure			
1016	1 à 3 tonnes de charge utile	par heure	110.–
<b>3.3.3. Grutages d'unités de chargement intermodales</b>			
1190	Transbordement TC: grutage en trafic intérieur (caisses mobiles, conteneurs)	par unité de chargement	47.–
1192	Transbordement TC: grutage en trafic intérieur (remorques)	par unité de chargement	53.–
1191	Transbordement TC: grutage en trafic international (tous types de conteneurs)	par unité de chargement	60.–

## Prix et conditions de CFF Cargo SA

1037	Grutage non lié à un transport ferroviaire	par unité de chargement	119.–
<b>3.3.4. Stockage dans le cadre d'un transport ferroviaire</b> Des unités de chargement sont stockées dans tous les terminaux exploités par CFF Cargo, en fonction des capacités disponibles.			
4304	Transport d'une unité de chargement contenant des marchandises dangereuses dans un terminal permettant d'entreposer des marchandises dangereuses (aller simple)	par unité de chargement	880.–
<b>3.3.5 Pesage</b>			
1137	Par GC/CM/SR	par unité de chargement	33.–
1049	Des frais de grue supplémentaires sont facturés pour tout pesage demandé ultérieurement.	par unité de chargement	95.–
<b>3.3.6. Autres prestations et suppléments relatifs aux wagons et unités de chargement intermodales</b>			
1050	Consommation d'électricité pour le réglage de la température; forfait par 24 heures entamées	par unité de chargement et par jour	110.–
1051	Calage des conteneurs	par conteneur	28.–
1184	Stationnement mensuel pour semi-remorque à l'emplacement d'un terminal appartenant aux CFF	par SR et par mois	213.–
<b>3.3.7. Gestion des créneaux dans le terminal de transbordement</b> Il est possible de réserver des créneaux dans le terminal de transbordement afin d'améliorer la sécurité de la planification. Sur les sites confrontés à une demande importante, les trois premiers créneaux du matin et les trois derniers créneaux du soir sont classés en priorité 1. Les créneaux de quatre à dix heures le matin sont classés en priorité 2.			
4307	Créneau en priorité 1 le matin et le soir	par créneau/jour	15.–
4308	Créneau en priorité 2 le matin	par créneau/jour	10.–

Prix et conditions de CFF Cargo SA

### 3.4. Éléments auxiliaires de transport

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF
<b>3.4.1. Agrès de chargement</b>			
1002	Bâche de wagon à usage unique Bâche 4,8 x 15 m (blanche)/bâche 4,8 x 16,7 m (verte)	par bâche	242.–
1167	Corde pour bâche de wagon (uniquement avec un transport)	par pièce	45.–
1003	Sangle à usage unique	par sangle	17.–
1006	Filets à usage unique (par rouleau de 300 m)	par rouleau	550.–
1140	Plombs pour wagons, bloc de 10 pièces	par bloc	7.–
1141	Plombs pour wagons, carton de 1000 pièces	par carton	586.–

### 3.5. Statut de l'envoi et irrégularités

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF
<b>3.5.1. Empêchement à la livraison</b>			
1104	Frais de manœuvre et autres frais	selon temps effectif	Tarif horaire
<b>3.5.2. Dispo-Cargo</b> Dispo-Cargo est une procédure pour laquelle la provenance des marchandises n'est plus indiquée, à la demande du client.			
1090	Un expéditeur et un destinataire	par envoi	33.–
1091	Plusieurs expéditeurs ou destinataires	par lot partiel par wagon	14.– au moins 60.–
1096	Disposition ultérieure de l'expéditeur ou du destinataire. Les éventuelles taxes de stationnement et les prestations de manœuvre supplémentaires seront facturées en fonction du temps effectif.	par envoi	66.–

Prix et conditions de CFF Cargo SA

### 3.6. Autres prestations

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF
<b>3.6.1. Prestations spéciales</b>			
1075	Graissage des aiguillages de la voie de raccordement du client	par aiguillage/ par an	330.–

### 3.7. Traitement douanier

CFF Cargo propose de nombreuses prestations douanières. Nos spécialistes du département douane se tiennent à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements requis en la matière. Vous pouvez les contacter par courriel à [zollanfragen@sbbcargo.com](mailto:zollanfragen@sbbcargo.com) ou par téléphone au +41 51 229 03 18.

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en EUR
<b>3.7.1. Procédures douanières de transit</b>			
4070/ 4170/ 4270	Procédure simplifiée de transit ferroviaire (vgVV), contrôle de garantie	par envoi	9.–
4171	T2 Corridor, transfert de l'information à RailControl	par envoi	9.–
4172	ZE Corridor national (jusqu'au destinataire agréé)	par envoi	11.–
4179	Irrégularités de T2 Corridor	Selon effort	

Vous trouverez le détail de tous les autres frais sur la liste [«Prix pour les prestations de dédouanement de CFF Cargo SA»](#).

Prix et conditions de CFF Cargo SA

## 4 Frais

### 4.1. Utilisation des wagons

Les prix et conditions sont applicables pour l'utilisation de wagons mis à disposition par CFF Cargo.

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF
<b>4.1.1. Annulation de commande de wagons</b>			
	Annulation jusqu'à deux jours ouvrables avant la date de livraison convenue du wagon		Gratuit
1033	Annulation avant 9h00 le jour ouvrable avant la date de livraison convenue du wagon	par wagon	100.–
1034	Annulation après 9h00 le jour ouvrable avant la date de livraison convenue du wagon	par wagon	200.–
1035	Forfait journalier pour utilisation illicite d'un wagon	wagon-jour	800.–
<b>4.1.2. Nettoyage et désinfection des wagons</b>			
1080	Élimination des résidus et nettoyage	par heure	100.–
1081	Frais d'élimination des déchets	–	selon dépenses
1082	Frais de transport et de manœuvre	–	selon temps effectif
<b>4.1.3. Taxe de stationnement et d'immobilisation*</b>			
<i>Taxe de stationnement et d'immobilisation en cas de dépassement du délai de chargement sans frais pour wagons fournis par CFF Cargo sur voie de gare (location de wagons de fret, y compris location de voies)</i>			
1072	Wagons à 2 essieux	par heure	5.–
1112	Wagons à plus de 2 essieux	par heure	7.–
<i>Taxe d'immobilisation pour wagons privés et wagons à affectation fixe en cas de dépassement du délai de stationnement gratuit sur une voie de gare (location de voies)</i>			
1083	Wagons à 2 essieux	par heure	1.65
1097	Wagons à plus de 2 essieux	par heure	2.25
<i>Taxe de stationnement en cas de dépassement du délai de chargement sans frais pour wagons fournis par CFF Cargo sur voie privée (location de wagons de fret sans location de voies)</i>			
1113	Wagons à 2 essieux	par heure	3.35

## Prix et conditions de CFF Cargo SA

1114	Wagons à plus de 2 essieux	par heure	4.75
1119	Indemnité journalière pour perte de transport: si le wagon n'est pas restitué dans un délai de 30 jours civils suivant sa remise/mise à disposition, une indemnité journalière pour perte de transport équivalant à la taxe de stationnement multipliée par trois sera ajoutée à la taxe de stationnement à partir du 31 <sup>e</sup> jour ouvrable.	par heure	Taux relatif à la taxe de stationnement multiplié par 3

**\* Veuillez noter que les taux relatifs à la taxe de stationnement peuvent être adaptés saisonnièrement durant les périodes de pointe. Vous trouverez les taux saisonniers relatifs à la taxe de stationnement pour les wagons fournis par CFF Cargo sur le site Internet de CFF Cargo.**

<http://www.sbbcargo.com/fr/centre-clients/documents/cg-annexes-au-contrat/taxes-de-stationnement.html>

#### 4.2. Traitement des envois

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF
<b>4.2.1. Annulations et changements de réservations</b>			
1704	Annulation d'un transport réservé moins de 90 minutes avant le début de l'heure de desserte	par wagon	150.–
	Pénalité en cas de non-respect des quantités d'une réservation ferme – sans annulation («no show»)	par wagon	250.–
<b>4.2.2. Transport exceptionnel</b>			
–	Établissement d'une offre approximative non contractuelle sans élaboration d'une autorisation de transport (AT).	–	Gratuit
1067	Offre détaillée avec élaboration d'une autorisation de transport (AT). La durée de validité correspond à un horaire annuel.	selon temps effectif	Minimum 1500.–
1146	Contrôleur technique Cargo (CTC)/visiteur pour transports exceptionnels	par envoi	140.–

#### 4.3. Traitement des marchandises/conteneurs

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF
----	------------------------------	-------	-------------




Prix et conditions de CFF Cargo SA

#### 4.3.1. Stockage dans le cadre d'un transport ferroviaire

Des unités de chargement peuvent être stockées dans les terminaux selon les capacités disponibles. En cas de réservation via CFF Cargo, les frais d'entreposage suivants sont facturés dans tous les terminaux et les conditions de CFF Cargo sont applicables.


##### Trafic international, Swiss Split (SSplit):

Jour d'arrivée	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.
lun.	grad uit	grad uit										
mar.		grad uit	grad uit									
mer.			grad uit	grad uit								
jeu.				grad uit	grad uit							
ven.					grad uit	grad uit	grad uit	grad uit				
sam.						grad uit	grad uit	grad uit	grad uit			
dim.							grad uit	grad uit	grad uit			

	= CP 1038/1039
	= CP 1040/1041

##### Trafic intérieur, chemin de fer et transbordement (B&U):

Jour d'arrivée	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.
lun.	grad uit											
mar.		grad uit										
mer.			grad uit									
jeu.				grad uit								
ven.					grad uit							
sam.						grad uit	grad uit	grad uit				
dim.							grad uit	grad uit				

	= CP 1044/1045
---	----------------

Un supplément de CHF 60.– est facturé en sus des frais d'entreposage.

1038	SSplit: stockage par jour, du 2 <sup>e</sup> au 4 <sup>e</sup> jour après la livraison, par GC de 20' et caisse mobile jusqu'à 7,45 m de long inclus	–	16.–
1039	SSplit: stockage par jour, du 2 <sup>e</sup> au 4 <sup>e</sup> jour après la livraison, par GC de 30-45', caisse mobile de plus de 7,45 m de long et semi-remorque	–	32.–
1040	SSplit: stockage par jour, à partir du 5 <sup>e</sup> jour après la	–	33.–

## Prix et conditions de CFF Cargo SA

	livraison, par GC de 20' et caisse mobile jusqu'à 7,45 m de long inclus		
1041	SSplit: stockage par jour, à partir du 5 <sup>e</sup> jour après la livraison, par GC de 30-45', caisse mobile de plus de 7,45 m de long et semi-remorque	–	66.–
1044	B&U: stockage par jour, à partir du 1 <sup>er</sup> jour après la livraison, par GC de 20' et caisse mobile jusqu'à 7,45 m de long inclus	–	20.–
1045	B&U: stockage par jour, à partir du 1 <sup>er</sup> jour après la livraison, par GC de 30-45', caisse mobile de plus de 7,45 m et semi-remorque	–	40.–

*Mise à disposition de conteneurs de marchandises dangereuses*

–	Mise à disposition le jour d'arrivée	–	Gratuit
1142	Mise à disposition à partir du 1 <sup>er</sup> jour après l'arrivée. À l'exportation, la livraison ne peut avoir lieu que le jour de l'expédition.	par unité de chargement et par jour	100.–

**4.3.2. Annulation de réservations de conteneurs (produit «Swiss Split»)**

1233	Annulation d'une réservation de conteneurs sans commande de wagon la veille du transport avant 9h00	par conteneur	60.–
1234	Annulation d'une réservation de conteneurs sans commande de wagon la veille du transport après 9h00	par conteneur	120.–

**4.3.3. Autres prestations et suppléments relatifs aux wagons et unités de chargement intermodales**

1053	Supplément pour les envois du TC avec dépassement du gabarit de chargement en hauteur et/ou en largeur («high cube», transport exceptionnel)	par unité de chargement	20.–
1068	Assistance lors du chargement et du déchargement chez le client	selon temps effectif	Tarif horaire
1126	Supplément RID pour les unités de transport intermodales GC/CM/SR	par unité de chargement	39.–

Prix et conditions de CFF Cargo SA
 

---

**4.4. Statut de l'envoi et irrégularités**

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF
<b>4.4.1. Empêchement à la livraison</b>			
1107	Réexpédition d'envois avec lettre de voiture CIM au départ de Chiasso	par wagon	30.–
<b>4.4.2. Autres prestations administratives</b>			
1054	Pour des rectificatifs de facture en raison de données incorrectes fournies par le client	par facture	60.–
1055	Traitement des données de transport non transmises par eBooking, CCO ou EDIFACT	par envoi	20.–
1056	Transmission des données d'envoi par courrier/fax après exécution de l'envoi	par transmission	10.–
1099	Procès-verbaux de constatation d'avarie	¼ d'heure	Tarif horaire
1182	Enregistrement du procès-verbal de constatation d'avarie pour les wagons d'autres détenteurs	selon temps effectif	Tarif horaire

**4.5. Autres prestations**

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF
<b>4.5.1. Irrégularités RID</b>			
1093	Détection des irrégularités RID Différer wagon: NON	par wagon	100.–
1094	Détection des irrégularités RID Différer wagon: OUI	par wagon	300.–
<b>4.5.2. Prestations spéciales</b>			
1019	Supplément pour sécurité des denrées fourragères et alimentaires (pour wagons à céréales)	par relation/wagon	30.–

**4.6. Abréviations**

<b>Abréviation</b>	<b>Signification</b>
CIM	Règles uniformes concernant le contrat de transport international ferroviaire des marchandises. Appendice B à la COTIF (Convention relative aux transports internationaux ferroviaires)
CM	Caisse mobile
CP	Code prestation
GC	Grands conteneurs/conteneurs de 20', 40'
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
SR	Semi-remorque
TC	Trafic combiné